

Initiatives parlementaires

J'appuie ce projet de loi. C'est une bonne mesure en principe, et je trouve ça dommage que nous n'ayons pas pu la mettre aux voix.

M. Arnold Malone (Crowfoot): Madame la Présidente, je suis heureux de participer au débat lancé aujourd'hui par le député de Moose Jaw—Lake Centre. C'est une mesure d'initiative parlementaire qu'il convenait de présenter à la Chambre parce qu'elle est discutable.

Évidemment, en tant que députés qui représentent des circonscriptions rurales de l'Ouest, nous savons que les opinions diffèrent au sujet de. . .

Mme le vice-président: Quelqu'un invoque le Règlement.

M. Anawak: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je pense que nous ne respectons pas le Règlement de la Chambre.

Le député de Portage vient d'apporter quelque chose qu'il n'a pas le droit d'avoir sur son bureau.

Une voix: C'est du café.

Mme le vice-président: Je n'ai pas vu ce dont parle le député. Les députés savent sûrement qu'ils n'ont pas le droit d'apporter de la nourriture ni des boissons à la Chambre, à l'exception de nos précieux verres d'eau, et ce, même le vendredi.

M. Malone: Madame la Présidente, en fait, j'aimerais bien avoir un de ces précieux verres d'eau.

Une voix: Avant de la vendre aux Américains.

M. Malone: Tiens, en voilà un qui ne vendrait pas quelque chose même s'il y avait un marché.

Le député de Yorkton—Melville voudrait participer au débat. Je l'invite donc à s'avancer et à prendre sa place.

Il s'agit d'une question qui intéresse la Saskatchewan. Elle mérite peut-être que le député y prête attention. Elle concerne l'avoine.

Ce sujet me tient autant à coeur parce que, si l'avoine est cultivée partout au Canada, c'est l'Alberta qui en est le principal producteur, comme peuvent en témoigner le député de Wetaskiwin, celui de MacLeod et moi-même.

L'Alberta est le premier producteur d'avoine du pays. Nous produisons plus de 40 p. 100 environ de toute l'avoine du pays.

• (1430)

La question intéresse vivement le député de Wetaskiwin et le député de Peace River. C'est dans leurs deux circonscriptions qu'on trouve les principaux producteurs d'avoine. Le fait est que l'avoine compte pour 5 p. 100 seulement des céréales habituellement produites au Canada au cours des 15 dernières années. Jusqu'à maintenant, 90 p. 100 de l'avoine produite servait de grains de provende et 5 p. 100 était utilisée en tant que semences. Donc, 5 p. 100 seulement de l'avoine produite était commercialisée.

Une analyse rudimentaire du fonctionnement de la Commission canadienne du blé permet manifestement de constater que cet organisme sert surtout à vendre d'énormes quantités de céréales, surtout sur les marchés d'exportation. Elle en vend par navires entiers et en remplissant des contrats faramineux qui se chiffrent habituellement dans les millions de dollars et, souvent, les milliards de dollars. La plupart de nos contrats avec l'Union soviétique tournent autour de cinq milliards de dollars. Ce n'est pas ce qui se passe dans le secteur de l'avoine.

Depuis une quinzaine d'années déjà, le secteur de l'avoine fait en grande partie affaire avec le secteur américain des courses de chevaux. L'avoine est vendue par sac de 25 à 100 livres et par camions entiers. Elle est transportée de l'exploitation agricole productrice jusqu'à certains points spécifiques à l'étranger. Plus récemment, soit au cours de la dernière décennie, on a assisté à un regain d'intérêt pour l'avoine en tant qu'aliment-santé.

Comme l'a si bien décrit le député de Moose Jaw—Lake Centre, le marché de l'avoine est constitué de niches, de petits marchés sélectifs. Ce n'est pas ce que la Commission canadienne du blé a le mieux réussi à vendre aux agriculteurs. Le député a saisi la Chambre de témoignages montrant que les agriculteurs ne favorisent pas cette formule.

Je reconnais que, dans l'ensemble, les agriculteurs des Prairies avaient le sentiment que cela pouvait affaiblir la Commission canadienne du blé. Cependant, on s'aperçoit que ce sont les producteurs d'orge aux fins d'exportation